

REGLEMENT DE JEU
« ANNIVERSAIRE FLASH »

ARTICLE 1 : Organisateur

La Société SOCAMIL (ci-après dénommée la Société Organisatrice), Centrale d'Achat Régionale Occitanie, immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 313 151 292 dont le siège est situé 1 Chemin de Larramet, 31170 TOURNEFEUILLE (31170) organise un jeu intitulé « **ANNIVERSAIRE FLASH** » (ci-après désigné « le jeu »).

ARTICLE 2 : Objet

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Il se déroulera :

- **Sur Internet** : du 2 Mai 2018 au 12 Mai 2018 20 heures,
- **Dans les Magasins E. Leclerc participants** : du 2 Mai 2018 au 19 Mai 2018.

Les Magasins E. Leclerc participants sont ceux des villes suivantes :

09 : Saint Jean du Falga, Foix / 11 : Limoux, Carcassonne, Narbonne / 12 : Onet le château, Villefranche de Rouergue, Creissels-Millau / 15 : Aurillac / 31 : Blagnac, Roques sur Garonne, Rouffiac, Villemur sur Tarn, Estancarbon-Saint Gaudens, Saint Orens, Saint-Lys / 32 : Auch / 34 : Béziers, Saint Aunès, Lunel, Pezenas, Le Bosc-Lodève / 46 : Cahors, Capdenac le haut / 66 : Perpignan Sud, Perpignan Nord, Le Boulou / 81 : Albi, Bout du pont de l'Arn, Castres, Lescure d'Albigeois, Gaillac, Graulhet / 82 : Montauban Aussonne, Montauban Sapiac, Castelsarrasin.

Ce jeu est annoncé dans les Magasins E. Leclerc participants selon les moyens suivants : catalogue, publicité sur les lieux de vente, affiches, radio, Internet.

ARTICLE 3 : Qualité des participants

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, résidant en France Métropolitaine à l'exception des salariés de la Société Organisatrice, des salariés des Magasins E. Leclerc participants, de tout salarié d'une Société qui les contrôle, de toute personne ayant collaboré à l'organisation de ce jeu ainsi que de leurs familles respectives (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs, quel que soit leur lieu d'habitation).

Les mineurs peuvent participer à ce jeu sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation préalable de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale.

ARTICLE 4 : Participation

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est limité à une participation par jour, par compte email (ou adresse email), par personne physique (cf article 5) pendant toute la durée de l'opération.

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses email ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de participant sera ouvert par une même personne possédant les mêmes nom(s), prénom(s), adresse email et domicile. Pour préserver les chances de chaque internaute, seule la première participation d'un internaute (adresse IP faisant foi) sera prise en compte.

La volonté de fraude avérée, la tricherie ou la tentative de tricherie d'un participant, notamment par la création de doublons ou de fausses identités permettant de jouer plusieurs fois sur le même canal, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu, au tirage au sort ou de se voir attribuer un lot.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de problème d'acheminement ou de coupures de communication, de difficultés de connexion ou de panne du serveur du site WEB www.anniversaire-flash.com et du site www.facebook.com/anniversaireflash.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du site WEB www.anniversaire-flash.com et du site www.facebook.com/anniversaireflash pour un navigateur (browser) donné.

La Société Organisatrice ne garantit pas que le site WEB www.anniversaire-flash.com et www.facebook.com/anniversaireflash fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. De plus, la Société Organisatrice ne garantit pas que son site de jeu, les serveurs qui y donnent accès et/ou les sites tiers pour lesquels apparaissent des liens hypertextes ne contiennent pas de virus ou d'autres composants susceptibles de causer un dommage aux biens et aux personnes. En aucun cas la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration de ces données. La Société Organisatrice ne pourrait être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de notre serveur Internet pour une raison quelconque, etc.) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.). Plus généralement, La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur à son jeu. La participation du joueur vaut acceptation de cette condition. Aucune réclamation ne sera acceptée.

La participation à ce jeu doit être personnelle et manuelle ; toute création ou utilisation d'un système permettant de multiplier les participations de manière automatique sera considérée comme une tricherie et sanctionnée comme tel.

ARTICLE 5 : Modalités de participation et de désignation des gagnants

► Ce jeu se déroule :

- **Sur Internet** : du 2 Mai 2018 au 12 Mai 2018 20 heures (soit pendant 11 jours weekend et jours férié inclus),
- **Dans les Magasins E. Leclerc participants** : du 2 Mai 2018 au 19 Mai 2018 selon les jours et horaires d'ouverture des Magasins E. Leclerc participants *.
*Voir à l'accueil des Magasins E. Leclerc participant pour avoir les jours et horaires d'ouverture.

► Les participants peuvent jouer sur internet et en Magasin, ils ont donc deux chances de gagner :

A/ Jeu sur Internet (1ère chance) : du 2 Mai 2018 au 12 Mai 2018

- Le participant peut jouer, pendant toute la durée de l'opération (11 jours weekend et jours férié inclus), par différents canaux :
 - Sur la page internet «www.anniversaire-flash.com»: en complétant les informations nécessaires pour accéder au jeu : son adresse email, son numéro de téléphone, ses nom et prénom, son code postal et le choix du magasin,
 - Sur la page Facebook « www.facebook.com/anniversaireflash »: en cliquant sur « j'aime » afin d'accéder à la page jeu et en saisissant son adresse email, son numéro de téléphone, ses nom et prénom, son code postal et le choix du magasin.

NB : Si le participant a saisi son numéro de mobile, un code de validation lui sera envoyé par SMS pour enregistrer son inscription (ce code n'est à saisir qu'une fois pour l'inscription).

Si le participant ne souhaite pas indiquer son numéro de téléphone mobile ou qu'il ne dispose pas d'un numéro de téléphone mobile, il peut se rendre à la caisse centrale du Magasin E. Leclerc choisi pour demander un code unique d'inscription.

- Une fois ces informations renseignées, le participant accèdera à une grille à 9 cases (3x3), derrière chacune de ces cases sont cachés des symboles et des valeurs (5€ et 50€). Le joueur doit cliquer uniquement sur 3 cases, au choix :
 - Si une paire de 5 € s'affiche, le participant a gagné un bon d'achat de 5 € :
 - S'il a joué avec un smartphone : le gagnant obtient un bon d'achat virtuel (par SMS et par mail) qu'il peut soit imprimer, soit présenter directement depuis son smartphone à l'hôtesse de caisse,
 - S'il a joué sur le site «www.anniversaire-flash.com » ou la page Facebook « anniversaireflash » : le gagnant a rendez-vous sur sa boîte mail pour imprimer son bon d'achat. Il reçoit également un SMS avec le bon d'achat.

- Si une paire de 50 € s'affiche, le participant a gagné un bon d'achat de 50 € :
- S'il a joué avec un smartphone : le gagnant obtient un bon d'achat virtuel (par SMS et par mail) qu'il peut soit imprimer, soit présenter directement depuis son Smartphone à l'hôtesse de caisse,
- S'il a joué sur le site «www.anniversaire-flash.com » ou la page Facebook « anniversaireflash » : le gagnant a rendez-vous sur sa boîte mail pour imprimer son bon d'achat. Il reçoit également un SMS avec le bon d'achat.

Les gains seront également visibles dans le site «www.anniversaire-flash.com » dans la rubrique « Gains » lorsque le joueur est connecté.

NB : Le participant peut jouer une fois par jour.

B/ Jeu en Magasin « Tirage au sort » (2^{ème} chance) : du 2 Mai 2018 jusqu'au 19 Mai

- Le participant doit compléter le bulletin de participation (adresse email, numéro de téléphone, nom et prénom, adresse) et le déposer dans l'urne prévue à cet effet du Magasin E. Leclerc participant de son choix pour participer au tirage au sort et tenter de gagner un téléviseur SAMSUNG UE65MU6105.

NB : Le bulletin est disponible sur le catalogue, dans les Magasins E. Leclerc participants et il est également imprimable depuis le site anniversaire-flash.com.

Le bulletin ne peut être déposé que dans un Magasin E. Leclerc participants jusqu'au Samedi 19 Mai 2018 18h.

L'équipe dirigeante de chaque Magasin E. Leclerc participant procédera le Samedi 19 Mai 2018 à 20 h au tirage au sort pour son Magasin.

Le résultat du tirage sera affiché dans chaque Magasin E. Leclerc participant une semaine après le tirage.

ARTICLE 6 : Les lots

A/ Jeu sur Internet (1^{ère} chance) : du 2 Mai 2018 au 12 Mai 2018

Pendant toute la durée de l'opération, le participant peut jouer pour tenter de gagner des bons d'achat d'une valeur de 5 euros ou 50 euros.

Au total, 10 692 bons d'achat sont à gagner sur l'ensemble des Magasins E. Leclerc participants pendant toute la durée de l'opération soit :

- 10 296 bons d'achat de 5 € (26 bons d'achat / jour / Magasin),
- 396 bons d'achat de 50 € (1 bon d'achat / jour / Magasin).

NB : Les gagnants ne pourront utiliser, par passage en caisse, que cinq (5) bons d'achat en une seule fois et uniquement dans le Magasin E. Leclerc participant choisi lors de l'inscription.

Les bons d'achat sont valables jusqu'au 30 juin 2018 - hors livres et carburants.

Les bons d'achat étant nominatifs, une pièce d'identité pourra être demandée au porteur de ceux-ci lors du passage en caisse afin de vérifier que ce dernier est bien le titulaire du/des bons d'achat.

B/ Jeu en Magasin « Tirage au sort » (2^{ème} chance) : du 2 Mai 2018 jusqu'au 19 Mai

Le participant peut jouer en participant au tirage au sort pour tenter de gagner un téléviseur SAMSUNG UE65MU6105 d'une valeur de 1390 euros TTC.

Au total, sont à gagner sur l'ensemble des Magasins E. Leclerc participants, 36 téléviseurs SAMSUNG UE65MU6105 d'une valeur de 1390 euros TTC soit 1 téléviseur par Magasin E. Leclerc participant.

ARTICLE 7 : Retrait des lots

A/ Jeu sur Internet (1^{ère} chance) : du 2 Mai 2018 au 12 Mai 2018

Les bons d'achat peuvent être retirés, pendant toute la durée du jeu et au plus tard le Samedi 30 juin 2018, dans le Magasin E. Leclerc participant choisi lors de l'inscription, selon les modalités ci-dessous :

- Depuis le smartphone du participant en présentant son bon d'achat virtuel (SMS et MAIL) en caisse ou en l'imprimant chez lui,
- Sur le site www.anniversaire-flash.com ou sur la page Facebook « anniversaireflash » en l'imprimant chez soi ou en notant le numéro du bon d'achat.

B/ Jeu en Magasin « Tirage au sort » (2^{ème} chance) : du 2 Mai 2018 jusqu'au 19 Mai

Les gagnants pourront aller retirer leur lot à l'accueil du Magasin E. Leclerc participant choisi lors de l'inscription, au plus tard le Samedi 30 juin 2018.

C/ Dispositions générales applicables à l'ensemble des lots

Les lots gagnés ne peuvent donner lieu de la part du ou des gagnants à aucune modification d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en argent ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 8 : Modification de l'opération

Si les circonstances indépendantes de sa volonté l'exigeaient, la Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler le jeu, de l'écourter, de le proroger, de le reporter ou d'en modifier les conditions d'organisation. Sa responsabilité ne saurait être recherchée de ce fait.

ARTICLE 9 : Acceptation du règlement - Contestation

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la société organisatrice dans le respect des règles et de la réglementation existante.

ARTICLE 10 : Loi Informatique et libertés

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (art. 27), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant sur simple demande écrite auprès de l'Organisateur.

ARTICLE 11 : Informations personnelles

La participation implique l'acceptation du règlement et l'autorisation de la part des gagnants d'utiliser leurs noms et prénoms par la société organisatrice dans toute manifestation publicitaire promotionnelle liée aux jeux, sans aucune contrepartie.

ARTICLE 12 : Avenant

Tout additif ou toute modification au présent règlement peuvent être publiés durant la période des jeux ; ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

ARTICLE 13 : Règlement

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Celle-ci devra être faite auprès de l'Organisateur, à l'adresse indiquée à l'article 1^{er} du règlement, à l'attention du service Publicité. Les frais d'envoi de la lettre de demande seront remboursés sur simple demande, au tarif lettre verte en vigueur.

Il est également disponible à l'accueil des Magasins E. Leclerc participants et sur le internet « www.anniversaire-flash.com » et sur la page facebook « anniversaire flash ».

Le présent règlement est déposé à la SCP VALES – GAUTIE – PELISSOU – MATHIEU, huissiers de justice associés, à Toulouse (31500), 2 Avenue Jean Rieux.

Les frais engagés par les participants seront remboursés sur simple demande écrite et sur production d'un justificatif.

Le montant forfaitaire du remboursement correspondant aux éventuels frais de communication téléphonique occasionnés pour s'inscrire aux jeux, y participer et se connecter pour consulter les résultats sera de 0.61€. Le cas échéant, toute demande de remboursement devra être envoyée à SOCAMIL – Jeu-concours – 1 chemin de Larramet – 31170 TOURNEFEUILLE - dans les 15 (quinze) jours suivant la participation et comporter dès la demande de remboursement ou dès leur disponibilité, les documents et informations suivantes relatifs au participant :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique
- une photocopie de sa carte d'identité
- la date et l'heure de sa participation
- dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte. Toutefois tout accès au Site effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le participant de participer à ce jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique.